SANITAIRE

doubler l'espérance de vie

En effet, sur les 10 à 12% de familles qui ne se vaccinent pas, il n'y a que 2 à 3% d'opposants farouches, les autres sont des personnes qui demandent à être rassurées. Mieux informer c'est d'abord mieux communiquer sur les réussites de la vaccination. On peut citer en exemple le cas du vaccin contre les méningites haemophilus influenzea qui a entraîné la quasi-disparition en moins de deux ans de la principale cause de méningite chez les enfants de moins de cinq ans.

Il s'agit d'un impact spectaculaire et indubitable de la mise en œuvre de la vaccination. Le rapport bénéfice/risque est insuffisamment expliqué. Il est nécessaire de faire de la pédagogie, de rappeler les méfaits des épidémies bien sûr, mais d'agir aussi sur la sensibilité. Cet effort de communication doit être fait par tous, mais chacun à sa place. Il ne peut pas être fait par les seuls industriels de santé, ni uniquement par les pouvoirs publics. Il faut trouver des relais dans la population qui puissent davantage convaincre en appelant à une meilleure synergie entre tous les acteurs et à plus de transparence.

L'axe principal de la communication doit passer par une meilleure explication du mécanisme du vaccin, qui n'est pas un médicament comme les autres. La base de la vaccination, c'est l'interdépendance et la solidarité. La vaccination est une procédure collective alors que son refus est une posture individuelle. La pédagogie du risque est cruciale dès lors que nous parlons de vaccination. Nous avons des gros progrès à faire car c'est là que tout se joue. La décision appartient en effet au patient ou à sa famille. Tout se joue dans l'équilibre entre un risque perçu comme très théorique d'une maladie potentielle et un risque perçu comme immédiat dû aux effets secondaires.

C'est à ce niveau-là que les travaux doivent se poursuivre. Une pédagogie qui doit passer par une plus grande clarté et précision afin de ne pas dissimuler exagérément les effets adverses qui apparaissent mais qui sont tellement inférieurs statistiquement aux bénéfices. On constate que notre perception du risque a, par ailleurs, été pervertie par le principe de précaution abusivement étendu à la santé, sans prendre en compte le risque spontané qui persisterait en l'absence d'une action comme la vaccination.

Parmi les nombreuses mesures pour renforcer l'image de la vaccination dans la population, on insiste sur le rôle primordial des professionnels de santé, véritable pierre angulaire du système de vaccination. Un des problèmes, c'est le peu de temps consacré à la vaccinologie dans les études de médecine. Les professionnels de santé, notamment les pédiatres, sont un peu désorientés et ont des difficultés à trouver des informations. Les jeunes médecins ne sont pas assez avertis de tous les aspects de la vaccinologie. Et la formation continue n'est pas assez développée car les médecins qui ont 60 ans aujourd'hui, quand ils ont fait leurs études, les vaccins d'aujourd'hui n'existaient pas. A ce propos, le développement de produits plus faciles à administrer pour les petits enfants pour lesquels la vaccination est mieux acceptée comme le vaccin hexavalent (6 déterminants antigéniques) qui protège contre l'hépatite B est conseillé.

Et la formation continue n'est pas assez développée car les médecins qui ont 60 ans aujourd'hui, quand ils ont fait leurs études, les vaccins d'aujourd'hui n'existaient pas. A ce propos, le développement de produits plus faciles à administrer pour les petits enfants pour lesquels la vaccination est mieux acceptée comme le vaccin hexavalent (6 déterminants antigéniques) qui protège contre l'hépatite B est conseillé.

D'autres propositions peuvent être formulées : la mise en place d'un carnet de vaccination électronique car on ne peut pas se baser sur un système périmé issu du XXe siècle mais qui ne correspond pas aux outils de notre temps. L'instauration d'une véritable politique régionale et internationale car la collaboration inter-pays est un formidable levier pour activer des politiques de vaccination qui sont aujourd'hui trop dissemblables. Il serait bénéfique qu'une meilleure implication des agences régionales de santé prenne place pour développer sur le terrain des politiques qui prennent en compte les caractéristiques et les disparités locales. Il est indispensable qu'une réorientation des politiques publiques se fasse vers la prévention car le système de santé en vigueur s'est construit selon une logique quasi exclusive de soins individuels.

K. S.

*** Professeur des universités, directeur de recherches, service d'immunologie des transplantations, CHU de Lyon, France.**

Publicité

AVIS D'ADJUDICATION

Il sera procédé le dimanche 17/07/2016 à 10h00mn au siège de la commune d'Azeffoun à l'adjudication aux enchères publiques verbales au plus offrant avec admission de soumissions cachetées, du Parking et Blocs sanitaires désignés ci - après :

Lot	Désignation	Mise à prix	Caution de participation 50 %
01	Le Parking et Blocs Sanitaires de la Plage Carroubier commune Azeffoun.	2 600 000,00 DA	1 300 000,00 DA
02	Le Parking et Blocs Sanitaires de la Plage du Centre commune Azeffoun.	1 800 000,00 DA	900 000,00 DA

CONDITIONS DE PARTICIPATION :
- Demande d'admission à déposer au niveau de l'office public du commissaire-priseur.
- Photocopie de la pièce d'identité.
- Extrait de naissance.
- Casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois.
- Un chèque bancaire certifié libellé au nom maître LAMALI Ramdane représentant les 50% des mises à prix ESPECES NON TOLEREES.

Retrait obligatoire du cahier des charges auprès de notre Office contre paiement de mille cinq cents dinars (1 500,00 DA).

Le Commissaire Priseur.

F 000878 B/13

OPPOSITION

Avis à tous les notaires, administrations et tiers

Moi, **M. SLIMANA Allaoua**, demeurant au lotissement Touat, Azib Ahmed, Tizi-Ouzou, tiens par la présente à formuler ma ferme opposition à toute vente, transition ou autres dispositions de la part de la coopérative Belle-Ville, sise au lotissement Touat, Tizi-Ouzou pour le motif suivant : je suis en litige judiciaire avec cette coopérative qui est condamnée par plusieurs décisions de justice, notamment par l'arrêt des travaux daté du 19/04/2016 (référence n° 1347/16), confirmé par la Cour de Tizi-Ouzou en date du 14/06/2016 sous le n° 1700/16, et par la suspension du permis de construire rendue par le tribunal administratif en date du 14/12/2015 sous le n° 1993/15. Cette décision est confirmée par le conseil d'Etat en date du 19/05/2016 sous le n° 123900. Il est à préciser que les niveaux concernés, objet du litige, sont les 4e, 5e et 6e étages. De ce qui précède, tout document par lequel cette coopérative tente de faire prévaloir un quelconque droit est nul et de nul effet. Par ailleurs, d'autres actions sont en cours auprès de la justice.

R 106 537/B13

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIZI-OUZOU
DAÏRA DE TIZI-GHENIFF
COMMUNE DE TIZI-GHENIFF

AVIS

Portant établissement d'un certificat de possession

Le président de l'Assemblée populaire communale de Tizi-Gheniff informe la population que monsieur **Hamnache Malek**, fils de **Ali** et de **Lamin Fatima,** né le **09/06/1993** à Tizi-Gheniff, demeurant au village Sanana, commune de Tizi-Gheniff, a formulé une demande tendant à obtenir un certificat de possession sur une parcelle de terrain située au lieudit **Thamazirth,** d'une superficie de **246,00 m²**, sise au village Sanana, commune de Tizi-Gheniff.

LIMITÉE DANS SON ENSEMBLE :
- **Au nord :** par la pté Hamnache Mouloud
- **Au sud :** par la pté Hamnache Ali
- **A l'est :** par la pté Hamnache Ali et un accès
- **A l'ouest** : par la pté Garoui Mouloud.

Les éventuels contestataires sont tenus d'adresser leurs requêtes écrites au service de l'urbanisme de l'APC de Tizi-Gheniff, dans un délai de deux (02) mois à partir de la date de parution du présent avis.

Tizi-Gheniff le 15 juin 2016
Le président de l'APC
Mansour Saïd

R 106 539/B13

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

§ SCI/BEF §

NIF N° 516990002191656

CONCOURS NATIONAL RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE

D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX AVEC PARKING

AVIS N° 01/2016 SCI/BEF

La SCI/BEF lance un Avis de Concours National Restreint d'Architecture pour : « l'étude et le suivi de la réalisation d'un immeuble de bureaux plus parking » d'une surface approximative globale développée de 19.000 m2.

L'avis s'adresse aux Architectes, Bureaux d'études nationaux, Groupements d'Architectes et/ou Bureaux d'études nationaux ayant déjà conçu et suivi au moins une infrastructure similaire.

Les soumissionnaires intéressés doivent retirer le cahier des charges auprès de la SCI/BEF sis au 03 chemin Romain Val d'hydra El-Biar ALGER tous les jours ouvrables à compter du lundi 11 Juillet 2016 de 09 heures à 16 heures contre paiement de dix mille (10.000) dinars non remboursable.

Le concours se déroulera en deux phases :

1/- Dépôt de l'offre technique (dossier de candidature) ;

2/- Dépôt de l'offre des prestations et de l'offre financière pour les soumissionnaires pré-qualifiés techniquement par la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres de la SCI/BEF.

Les offres techniques (dossier de candidature) dont le contenu est prévu dans le cahier des charges doivent être présentées sous plis cacheté avec la mention : « à ne pas ouvrir » et déposés au siège de la SCI/BEF au plus tard le jeudi 04 Aout 2016 à 12 heures.

Anep n° 212 218 - Le Soir d'Algérie du 13/07/2016